

Motion Bertrand Gilliard déposée et développée au Conseil communal le 7 novembre 2012.

## **"Pour une meilleure transparence financière des engagements de la Commune"**

Qu'il s'agisse de "préavis tuyaux", de sujets plus complexes comme les investissements "sociaux" (garderies par exemple) ou encore de conventions (transports publics par exemple), les conséquences financières des engagements de la Commune sont souvent peu claires sinon totalement occultées.

Par exemple des travaux réalisés suite à l'acceptation par le Conseil d'un crédit quelconque coûteront de fait dix ou vingt pour cent plus cher, voire plus encore, car si l'on n'a pas (comme par les temps qui courent) la somme en cash, il faut emprunter jusqu'à complet remboursement. Bien sûr il s'agit là d'ordres de grandeur dépendants de la durée d'amortissement ainsi que de l'évolution des taux d'intérêts.

Autre exemple : l'extension de la convention avec les MBC pour prolonger une ligne de bus. Des chiffres plus ou moins complets figuraient bien dans le préavis. Mais en l'occurrence, les engagements financiers de la Commune ne figuraient pas dans les conclusions votées, alors qu'en fait on prenait l'engagement d'une dépense conséquente et surtout récurrente, donc comme si on votait un investissement annuel, ad aeternam ! Le fait que la somme figure ensuite au budget ne change rien à l'affaire, puisque qu'il aurait été trop tard, et surtout totalement inconséquent, de la refuser lors de l'acceptation du budget.

Autres exemples encore : l'engagement de personnel communal pour lequel il faut prévoir, outre le salaire et les charges sociales, une place de travail (donc des locaux, meubles, matériel, etc.), ou encore l'achat de locaux par la Commune pour son propre usage, locaux qu'il faut non seulement amortir mais pour lesquels il faut assumer les charges courantes, puis les entretenir, rénover, etc.

J'espère par ces exemples vous avoir convaincu de la nécessité de la présente motion, qui devrait nous aider à ne pas nous retrouver d'ici quelques années dans la situation de bien des pays qui nous entourent, voire de villes proches, qui se sont "mis sur le dos" des charges pérennes qu'ils ne peuvent finalement plus assumer sur le long terme.

### **CONCLUSION :**

Cette motion demande donc que soient mentionnés, dans les conclusions de chaque préavis telles qu'elles doivent être acceptées par le Conseil :

1. le montant brut demandé,
2. les frais financiers prévisibles et autres frais indirects liés (amortissement, intérêts, équipements induits, etc.),
3. le cas échéant, les charges pérennes associées (frais d'exploitation, entretien, etc.) ainsi que le moyen de les financer.

En vous remerciant pour votre attention.

Bertrand Gilliard